



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE
ET DE L'EMPLOI

MINISTÈRE
DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DPAEP
Ressources humaines

Administration centrale
Direction des personnels et de l'adaptation
de l'environnement professionnel

Programme des épreuves

Examen professionnel de Pupitreur Assistant Utilisateur

I - CONNAISSANCES DE BASE

A - L'information

- Représentation de l'information :

- . Notion de bit, caractère, mot ;
- . Les systèmes de numération ;
- . Les opérations élémentaires ;
- . La représentation alphanumérique ;
- . Codages.

- Les supports de l'information (caractéristiques, utilisations) :

- . Les imprimés et leur conception ;
- . Les cartes perforées ;
- . Les bandes magnétiques ;
- . Les disques magnétiques ;
- . Les cassettes ;
- . Les disques souples ;
- . Autres supports.

- Notions générales sur les bases de données.

B - LE MATÉRIEL

- Les mémoires :

- . Les différents types de mémoire ;
- . Les principes de fonctionnement ;
- . Les classifications.

- Les organes de traitement :

- . Les circuits logiques ;
- . Les organes de calcul ;
- . Les organes de commande ;
- . Les bus.

- Les unités périphériques :

- . Les canaux ;
 - . Les unités d'entrée et de sortie ;
 - . Les unités de stockage d'information.
- Les différents types de machines :
- . Ordinateurs de grande puissance ;
 - . Mini-ordinateurs ;
 - . Micro-ordinateurs.
- Éléments constitutifs d'un réseau de transmission de données.

C - LOGICIEL

- Système d'exploitation :
- . Notions générales ;
 - . Mise en marche et conduite des ordinateurs ;
 - . Différentes fonctions du système ;
 - . Enchaînement des travaux ;
 - . Langage de commande ;
 - . Notions de fichiers ;
 - . Journal de bord (différents événements, relevés des incidents) ;
 - . Sécurité, procédures de sauvegarde et de reprise.

D - ORGANISATION DU TRAVAIL

- Préparation, ordonnancement des travaux.

E - INSTALLATIONS TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENT

- Les matériels de servitude (énergie de secours, climatisation).
- La sécurité du matériel et la protection physique des données.

II - NOTIONS GÉNÉRALES SUR LE DROIT DE L'INFORMATIQUE.